



Comité Départemental de billard d'Ille et Vilaine

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

7 janvier 2021

Le dix-sept décembre deux mille vingt et un, les membres de l'association dénommée Comité Départemental de billard d'Ille et Vilaine (CODBIV), dont le siège social est sis à la maison des Sports, 13b avenue de Cucillé à Rennes, se sont réunis en assemblée générale.

Cette assemblée compte tenu du contexte sanitaire et conformément aux dispositions du décret permettant par dérogation aux statuts des associations, la tenue d'une assemblée générale en distanciel, celle-ci s'est tenue en visio conférence via la plateforme « **Google meet** ».

Le bureau de l'assemblée est le bureau de l'association. En l'absence du Président de l'instance, l'assemblée procède à la désignation du président de séance, Mr Jean-Claude Gatinet et du secrétaire de séance, Mr Hervé RABAULT

Les clubs présents et représentés sont :

L'Académie de Billard Rennes-Cesson (Alain Bourgogne), **La JA Billard Saint-Malo** (Jean-Claude Gatinet), **US Vern sur Seiche** (Guillaume Mayol), **l'Association Billard Thorigné-Fouillard** (Christian Tahier), **Club de billard The Tiffany's** (Basile Deloynes), **Sporting Club Le Rheu Sport billard** (Philippe Panchèvre et Christophe Darville), **Dinard Pool section** (Cyril Loncle) et **Bowling Dol de Bretagne** (Corentin Chauvel).

Sont absents : **Amical Billard Club Dinard** (non excusé), **Association Billard Coglais +** (excusé), **Billard attitude Chantepie** (excusé) et **Entente Rafale Force 8** (excusé).

Le président de séance constate que les membres présents représentent **8** groupements sportifs sur les 11 que comptent l'association et que le nombre de voix portées par les délégués représentant ces structures est de **21** sur les 32 que comptent l'association.

Le Quorum (fixé à la double limite minimale de 6 pour le nombre de structures représentées et de 17 pour le nombre de voix) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président de séance déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés (par mail en date du 17 décembre 2020)

L'assemblée lui en donne acte.

Le président de séance rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport d'activité,
- Présentation du bilan financier 2019-2020 et du budget prévisionnel 2020-2021,
- Élection au Comité Directeur.
- Élection du Président du Comité Directeur
- Tour de table des clubs et questions diverses.

Le Président de séance présente le rapport d'activité.

Première résolution

Le bilan financier définitif de la saison 2019-2020 est adopté à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le budget prévisionnel pour la saison 2020-2021 est adopté à l'unanimité.

Troisième résolution

Le comité directeur était composé cette année de 5 membres : Olivier Carret, Marc Éluard, Hervé Rabault, Christian Laliat et Jean-Claude Gatinet.

Ne se représentent pas Olivier Carret, Christian Laliat et Hervé Rabault (du fait d'une incompatibilité avec sa nouvelle fonction de Président de la Ligue)

Les statuts permettant au comité Directeur d'avoir 8 membres élus, un appel aux candidatures a été lancé en même temps que la convocation à l'assemblée générale.

4 candidats s'étant fait connaître, la liste des postulants à l'entrée au Comité Directeur de l'instance est donc :

- Jean Claude Gatinet :
- Marc Eluard.
- Guillaume Mayol.
- Corentin Chauvel.

A l'issue du scrutin, sont élus :

- Jean Claude Gatinet avec 21 voix.
- Marc Eluard avec 21 voix.
- Guillaume Mayol avec 21 voix.
- Corentin Chavel avec 21 voix.

Quatrième résolution

Le comité Directeur propose à l'assemblée générale la candidature de Jean Claude GATINET pour le poste de président du Comité Directeur de l'instance

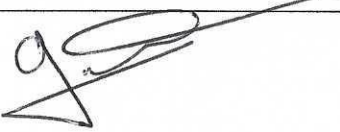
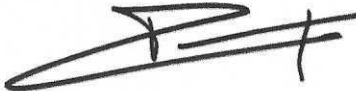
Jean-Claude GATINET est élu Président du Comité d'Ille et Vilaine de Billard avec 21 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure quinze.

Rennes, le 7 janvier 2021

Le Président de séance,
Jean-Claude Gatinet

Le Secrétaire de séance,
Hervé RABAULT

	
--	--